

AFFAIRE N°20/10 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 305 m2 appartenant aux Consorts FLEURIE-BAUDIN, nécessaire à l'aménagement de la rue L. Gasparin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de la rue Lucien Gasparin nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 305 m2 appartenant aux Consorts FLEURIE-BAUDIN bâtie de dix lavoirs-séchoirs.

Les propriétaires sont d'accord pour céder l'ensemble pour 120 000 F, soit une majoration de l'ordre de 24% par rapport à l'estimation des Domaines qui est de 96 950 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à poursuivre l'acquisition du terrain des consorts FLEURIE-BAUDIN pour le prix de 120 000 F, compte tenu de la nécessité de disposer au plus tôt de cet immeuble pour l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

La dépense sera prélevée au chapitre 901-article 210 du Budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DONNE SON ACCORD, sous réserve de l'accord de la C.D.O.I.).

x

x

x